

Avis d'attribution de marché

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Cté de Cnes de la Côte d'Albatre, 48bis, route de Veulettes, Contact : m. le président, à l'attention de M. Colin Gérard, F-76450 Cany Barville. Tél. 02 35 57 85 00. E-mail : e-mail@cote-albatre.com. Fax 02 35 57 08 75.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : http://www.cote-albatre.fr/comcom/pages/marche_public.php.

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

Section II : Objet du marché

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

marché à bons de commande pour les petits travaux d'investissement et de fonctionnement sur les voiries des communes de la Communauté de Communes de la Côte d'albâtre, sur les zones industrielles, le lac de Caniel et l'ensemble des biens de la Communauté de Communes de la Côte d'albâtre.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation :

Travaux.

Exécution.

Code NUTS FR232.

II.1.3) L'avis implique :

II.1.4) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions :

marché à bons de commande pour les travaux d'entretien et petits travaux d'investissement en voirie et réseaux divers sur les voies communales des communes membres de la CCCA, sur les zones industrielles, le lac de Caniel et l'ensemble des biens de la Communauté de Communes de la Côte d'albâtre.

II.1.5) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

45233140, 45232410, 45112500, 45520000, 44113310.

II.1.6) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Non.

II.2) VALEUR TOTALE FINALE DU OU DES MARCHÉ(S)

II.2.1) Valeur totale finale du ou des marché(s) :

Section IV : Procédure

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure :

Ouverte.

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution :

Prix le plus bas.

IV.2.2) Une enchère électronique a été utilisée :

Non.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

2008-028.

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

Non.

Section V : Attribution du marché

MARCHÉ n° : 2008-028

INTITULÉ : Marché à bons de commande pour les travaux d'entretien et petits travaux d'investissement en voirie et réseaux divers sur les voies communales des communes membres de la CCCA, sur les zones industrielles, le lac de Caniel et l'ensemble des biens de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

V.1) DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

25 novembre 2008

V.2) NOMBRE D'OFFRES REÇUES :

3

V.3) NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE AUQUEL LE MARCHÉ A ÉTÉ ATTRIBUÉ

SARL LA GRAINVILLAISE, Rue des écoles, F-76450 Grainville La Teinturière.

V.4) INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ

V.5) LE MARCHÉ EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE SOUS-TRAITÉ :

Oui. Indiquer en valeur ou en pourcentage la part du marché susceptible d'être sous-traitée :

Inconnue.

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

Non.

VI.2) AUTRES INFORMATIONS :

Le marché a été notifié le 3 janvier 2009 pour un minimum annuel de 100 000euros (H.T.) et un maximum annuel de 400 000euros (H.T.). Soit pour un minimum de 400 000euros (H.T.) et un maximum de 1 600 000euros (H.T.) pour la durée maximum de 4 ans.

VI.1) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 3 février 2009.

Références de l'avis initial paru au BOAMP

Parution n° : 185 A, annonce n° 252 du 24 septembre 2008.

VI.3) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours :

VI.3.2) Introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours en référé précontractuel avant la signature du marché (article L 551-1 du Code de Justice Administrative).

Recours de pleine juridiction à l'encontre du contrat dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées accompagné (art R421-1 du Code de Justice Administrative), le cas échéant, d'une demande tendant à la suspension de l'exécution du contrat (art L 521-1 du Code de Justice Administrative) (Conseil d'état, 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux Signalisation, req.n° 291545).

VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

VI.4) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :

3 février 2009.